

Version Juin 2023



Convention de partenariat

entre

La région académique
OCCITANIE

Et

La Banque de France

Sommaire

I. OBJECTIFS DE LA CONVENTION	3
II. AXES DE COLLABORATION	3
A. Actions au sein des établissements scolaires	3
A-1. La formation des enseignants	3
A-2. Les autres actions pour les enseignants.....	4
A-3. Les actions auprès des élèves	4
B. Actions en dehors des établissements scolaires	5
C. Pilotage régional des actions d'éducation économique, budgétaire et financière	5
D. Communication	6
III. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT	6
A. Établissement du plan d'actions et du bilan annuel.....	6
B. Comité de pilotage de la convention de partenariat.....	6
C. Confidentialité et sécurité.....	6
IV. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....	7
ANNEXE 1 : Liste indicative des sessions de formation, séminaires et conférences pouvant être animés par la Banque de France	8
ANNEXE 2 : Objectif des comités opérationnels régionaux.....	11
ANNEXE 3 : Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention	12
Annexe 4 : Modèle de bilan annuel	16

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La région académique Occitanie, représentée par Madame Sophie BEJEAN, rectrice de la région académique, chancelière des universités, située 31 rue de l'université à Montpellier.

L'académie de Montpellier est représentée par Madame Sophie BEJEAN, rectrice de l'académie de Montpellier, située 31 rue de l'université 34064 MONTPELLIER.

L'académie de Toulouse est représentée par Monsieur Moustafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse, située 75 rue Saint-Roch 31400 TOULOUSE.

ci-après dénommées «*les recteurs* » et,

La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière, institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75 001), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891, représentée par Madame Christine BARDINET, directrice régionale de la région Occitanie,

ci-après dénommé «*la directrice régionale* ».

Dans la suite de ce document, l'expression «*les partenaires* » désigne la région académique et la Banque de France de la région Occitanie.

I. OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur les modalités d'application dans la région académique Occitanie de l'accord cadre du 28 juin 2023 signé par le Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse et la Banque de France, qui vise à renforcer les compétences des jeunes dans les domaines économique, budgétaire et financier, au sein des établissements scolaires et en dehors.

Ce partenariat s'inscrit dans le respect des quatre principes suivants : neutralité, fiabilité, gratuité et accessibilité. La Banque de France intervient dans ce cadre sans aucune connotation commerciale.

II. AXES DE COLLABORATION

A. Actions au sein des établissements scolaires

A-1. La formation des enseignants

En tant qu'opérateur national d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), la Banque de France développe conjointement avec le ministère des ressources pédagogiques

pour les professeurs, adossées aux programmes scolaires, qui sont mises à disposition sur le site éducol de l'éducation nationale et sur le site www.mesquestionsdargent.fr de la Banque de France.

Les recteurs et la directrice régionale assurent conjointement la promotion de ces ressources auprès des professeurs, notamment dans le cadre de leur formation initiale et continue :

- Pour la formation initiale, les actions sont menées dans les instituts nationaux supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPé) ;
- Pour la formation continue, les actions sont réalisées dans le cadre du plan académique de formation et/ou lors de journées pédagogiques et/ou lors de toute animation organisée conjointement par *les partenaires*.

Ces actions concernent les professeurs de l'ensemble des disciplines. Elles consistent en :

- 1) Des sessions de présentation et de promotion des ressources éducol. Ces sessions sont co-animées par des formateurs de l'académie et des agents de la Banque de France ;
- 2) Des sessions de formation à la prise en main des passeports EDUCFI ;
- 3) Des sessions de formation à l'utilisation de ressources ludo-pédagogiques proposées par la Banque de France (jeux éducatifs par exemple) ;
- 4) Des sessions de formation, séminaires ou conférences animés par des agents de la Banque de France sur des sujets économiques et financiers en lien avec les missions de la Banque de France.

Une liste indicative des thèmes que la direction régionale de la Banque de France peut animer est annexée à la présente convention (annexe 1).

A-2. Les autres actions pour les enseignants

La Banque de France pourra notamment proposer à l'attention des enseignants :

La présentation auprès des professeurs des lycées et collèges d'exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale ;
Des stages d'immersion dans ses services.

A-3. Les actions auprès des élèves

Les partenaires développent des actions communes pour les élèves, pouvant associer d'autres membres de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière selon les besoins et leur disponibilité. La liste des membres de la stratégie nationale EDUCFI est annexée à l'accord cadre national du 28 juin 2023.

Ces actions peuvent consister en :

- La tenue d'ateliers pédagogiques sur la gestion des finances personnelles et des finances d'une entreprise ;
- La mise en place de conférences sur des sujets économiques notamment pour les élèves de STMG en filière technologique, les lycéens de seconde et ceux de première

et terminale ayant choisi l'enseignement de spécialité Sciences économiques et sociales ;

- L'organisation de concours comme le Prix d'excellence économique en STMG (PEE) ou le concours Génération Euro (GESA) ;
- L'accueil d'élèves lors d'évènements co-organisés avec l'éducation nationale, notamment durant la semaine de l'éducation budgétaire et financière ou pour d'autres initiatives conjointes, par exemple :
 - Le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale ;
 - La diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France ;
 - Au titre de sa responsabilité sociétale et environnementale et en fonction des possibilités offertes sur ses sites, l'accueil d'élèves qui, dans le cadre de leur cursus scolaire doivent effectuer une période en entreprise. Pour le stage d'observation en 3^{ème}, la priorité sera donnée à des collégiens issus des réseaux d'éducation prioritaire.

B. Actions en dehors des établissements scolaires

La Banque de France intervient auprès de jeunes dans des structures de types missions locales, écoles de la deuxième chance, centres AFPA, bureaux / points d'information jeunesse, etc... Les ateliers abordent principalement la gestion des finances personnelles et de l'entreprise.

La Banque de France propose également un atelier ludo-pédagogique dédié au SNU, déroulé lors des séjours de cohésion dans tous les départements. *Les recteurs* encouragent les responsables des structures régionales et départementales en charge du Service National Universel à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, un module EDUCFI dans le cadre des séjours de cohésion.

Les recteurs valorisent les ressources EDUCFI auprès des responsables de ces structures, notamment par le biais des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des délégations de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), en lien avec les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

C. Pilotage régional des actions d'éducation économique, budgétaire et financière

Les partenaires organisent chaque semestre un comité opérationnel régional (COR), déclinaison au sein de la région du comité opérationnel grand public qui regroupent l'ensemble des membres nationaux de la stratégie EDUCFI intervenant auprès des particuliers.

Le COR est co-présidé par *les recteurs* et *la directrice régionale*. Les objectifs et la composition des COR sont décrits en annexe 2.

D. Communication

Les actions d'éducation économique, budgétaire et financière mises en place par *les partenaires* dans la région peuvent être valorisées par des opérations de communication concertées auprès des médias (radios, chaînes de télévision, presse régionale, etc.) et par l'utilisation des moyens de communication propres aux *partenaires* (sites internet, réseaux sociaux, etc.).

III. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

A. Établissement du plan d'actions et du bilan annuel

Les partenaires définissent ensemble le plan d'actions annuel, ses modalités et notamment son insertion dans le plan académique de formation.

Ils se tiennent informés régulièrement des projets d'actions pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

Ils désignent les personnes chargées de la mise en œuvre (annexe 3) de la convention et en particulier, les personnes en charge :

- 1) Du pilotage général de la collaboration entre *les partenaires* en matière d'éducation économique, budgétaire et financière ;
- 2) Du pilotage spécifique de chaque type d'actions et de leur promotion auprès des enseignants afin de favoriser leur inscription aux sessions proposées dans le plan académique de formation ;
- 3) De l'animation des sessions de formation ou des conférences.

Les personnes en charge du pilotage général font un point régulier sur la mise en œuvre de la convention et établissent chaque année avant le 31 décembre un bilan selon le modèle figurant en annexe 4.

B. Comité de pilotage de la convention de partenariat

Un comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et pour valider le plan d'actions de l'année suivante. Il statue également sur les propositions d'évolution de la présente convention.

Le comité de pilotage est co-présidé par *les recteurs* et par *la directrice régionale*, qui désignent les autres participants.

C. Confidentialité et sécurité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les participants aux actions mises en place dans le

cadre de cette convention et au pilotage de cette convention sont tenus au secret professionnel.

Les recteurs et la directrice régionale informent leurs personnels, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité.

IV. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention est conclue jusqu'au 28 juin 2028, date de fin de l'accord cadre national du 28 juin 2023. Elle pourra être résiliée par *les recteurs* ou par *la directrice régionale* sous réserve d'un préavis de six mois.

Fait à Toulouse, le 16 novembre 2023, en deux exemplaires originaux

Pour l'Académie de Montpellier,



Sophie BEJEAN
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des Universités

Pour l'Académie de Toulouse,



Mostafa FOURAR
Recteur de l'académie
de Toulouse

Pour la Banque de France,



Christine BARDINET
Directrice Régionale Occitanie

ANNEXE 1 : Liste indicative des sessions de formation, séminaires et conférences pouvant être animés par la Banque de France

(Sous réserve de la disponibilité d'un intervenant de la Banque de France)

INTITULE	DESCRIPTIF	DUREE INDICATIVE	Cycle – discipline
SESSIONS DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS			
Mathématiques et éducation budgétaire et financière <u>(co-animation formateur E.N. / formateur BDF)</u>	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Présentation générale de la procédure de traitement du surendettement et du dispositif d'inclusion bancaire (30 mn) Sensibilisation aux principaux concepts et points d'attention en matière de crédit, services de paiement, épargne, assurance (1h) Présentation du portail public de l'éducation économique, budgétaire et financière (30 minutes) Formation à l'animation du jeu de plateau « mes questions d'argent » (1h) Présentation des ressources d'éducation budgétaire et financière disponibles sur <i>éduscol</i> (3h)	1 journée	Interdisciplinarité Cycle 2 et 3 ou Mathématiques Cycle 4
Économie et gestion financière d'entreprise	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Présentation des ressources d'éducation budgétaire et financière disponibles sur <i>éduscol</i> pour les disciplines d'économie et gestion et de sciences économiques et sociales (1h à 1h30) Présentation des ressources pédagogiques mises à disposition par la Banque de France en matière d'économie (ABC de l'économie) et présentation de CITECO (1h) Formation à l'animation du jeu #aventure entrepreneur (2h30)	1 journée	Sciences économiques et sociales et Économie et gestion

INTITULE	DESCRIPTIF	DUREE INDICATIVE	Cycle – discipline
Sensibilisation à la monnaie : vie et utilisation d'un billet de banque et utilisation attentive des autres moyens de paiement	Présentation des missions de la Banque de France et de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (30 mn) Les missions de la Banque de France en matière fiduciaire et plus généralement de moyens de paiement (30mn) La monnaie/ la fabrication des billets / l'authentification d'un billet / les autres moyens de paiement (1h30) Présentation du portail public de l'éducation économique, budgétaire et financière et du jeu « mes questions d'argent » (30mn)	3 heures	Interdisciplinarité
Gestion financière d'entreprise et découverte du jeu #Aventure entrepreneur	Présentation des ressources mises à disposition par la Banque de France et du jeu #aventure entrepreneur : prendre en main le jeu pour pouvoir l'utiliser en classe	3 heures	Sciences économiques et sociales Économie et gestion, Enseignants de lycées professionnels
CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS			
	La politique monétaire	2 heures	Sciences économiques et sociales Économie et gestion
	La monnaie sous toutes ses formes	2 heures	
	La finance verte	2 heures	
	Stabilité financière	2 heures	

CONFERENCES POUR LES ELEVES (Présentation mêlant diaporama, quiz et vidéos)		Élèves de 1 ^{ère} ou terminale étudiant l'économie, élèves de classe préparatoire ou BTS
Rôles et missions d'une banque centrale	1h30	
La politique monétaire	1h30	
La monnaie sous toutes ses formes	1h30	
Finance verte	1h30	
Stabilité financière	1h30	
ATELIERS POUR LES ELEVES		
Éducation budgétaire et financière : préparer les citoyens de demain	Sensibilisation à la gestion de son budget et aux produits financiers : qu'est-ce qu'un compte bancaire, comment bien utiliser ses moyens de paiement, comment fonctionne un crédit, pourquoi et comment épargner, à quoi sert une assurance, et à quoi être attentif ? Comment éviter les arnaques ? Utilisation de diaporamas, de quiz et de vidéo / partie du jeu « mes questions d'argent »	2h
Semaine de l'éducation budgétaire et financière (dans le cadre de la Global money week)	Co-animation avec l'enseignant d'un atelier adapté à l'âge des élèves. L'atelier est réalisé dans l'école ou dans les locaux de la Banque de France (selon possibilités). Il consiste en une sensibilisation à la gestion de son budget et, en fonction de l'âge, à des notions et des points d'attention sur les moyens de paiement, l'épargne, le crédit, l'assurance, ainsi qu'une partie du jeu « mes questions d'argent »	1h30 à 3h
Mieux comprendre la gestion financière d'une entreprise	Co-animation avec l'enseignant formé à l'animation du jeu Sur la base du jeu pédagogique créé par la Banque de France pour comprendre l'analyse financière : #aventure entrepreneur.	2h

ANNEXE 2 : Objectif des comités opérationnels régionaux

L'objectif des Comités opérationnels régionaux (COR) est de mieux identifier les besoins et attentes du terrain en matière d'éducation économique, budgétaire et financière, d'encourager, soutenir et amplifier les actions et initiatives de terrain en conséquence, au plus près des territoires et dans le respect de la stratégie :

- Développer un enseignement d'éducation et financière pour tous les élèves ;
- Accompagner les publics en situation de fragilité financière ;
- Soutenir les compétences financières de nos concitoyens tout au long de la vie.

Les COR sont co-présidés par les représentants régionaux de la Banque de France et de l'Éducation Nationale. Ils permettent à l'ensemble des acteurs impliqués de participer activement à la concrétisation de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière et sa déclinaison sur le territoire. Leur périodicité en région est semestrielle et leur secrétariat est assuré par la Banque de France.

Les COR sont ainsi constitués :

- Du recteur académique de région, des recteurs académiques et de représentants de l'inspection académique ;
- Du directeur régional de la Banque de France et du représentant EDUCFI de la région ;
- D'un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- D'un représentant de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ;
- D'un représentant régional de l'Institut National de Consommation (INC) ;
- D'un représentant régional de l'UNAF ;
- D'un représentant régional de l'UNCCAS ;
- D'un représentant régional du Secours Catholique ;
- D'un représentant de France ESF, Finances et Pédagogie et LaFinancePourTous, lorsque la structure est représentée au niveau régional.

ANNEXE 3 : Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention

Personnes en charge du pilotage général de la collaboration entre le rectorat de la région académique et la direction régionale en matière d'éducation économique, budgétaire et financière :

Pour l'Académie de Montpellier:

Les inspectrices académiques – inspectrices pédagogiques régionales :

Mme Laurence REMAUD

Téléphone : 06 24 28 76 76

Adresse mail : laurence.remaud@ac-montpellier.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Montpellier

31 rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

Mme Magali MARIANI

Téléphone : 07 76 11 47 45

Adresse mail : magali.mariani@ac-montpellier.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Montpellier

31 rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

Pour l'Académie de Toulouse :

La directrice de l'école académique de la formation continue :

Mme Marie SAINT-MICHEL

Téléphone : 06 18 11 05 84

Adresse mail : marie.saint-michel@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

Pour la Banque de France :

La directrice déléguée en charge du programme EDUCFI :

Mme Pascale PHAL

Téléphone : 06 20 80 05 59

Adresse mail : pascale.phal@banque-france.fr

Adresse postale :

Banque de France

3 rue Robert Destarac
65000 TARBES

Personnes en charge du pilotage spécifique des actions et de leur promotion auprès des enseignants, à savoir :

- des conférences proposées aux professeurs d'économie et gestion, SES, mathématiques et d'histoire et géographie ;
- des formations relatives à la découverte des missions de la Banque de France, à la présentation des concours, du passeport EDUCFI et des ressources pédagogiques envers les professeurs stagiaires temps plein et mi-temps de toutes les disciplines.

Pour l'Académie de Montpellier:

Les inspectrices académiques – inspectrices pédagogiques régionales :

Mme Laurence REMAUD
Téléphone : 06 24 28 76 76
Adresse mail : laurence.remaud@ac-montpellier.fr
Adresse postale :
Rectorat de l'académie de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Mme Magali MARIANI
Téléphone : 07 76 11 47 45
Adresse mail : magali.mariani@ac-montpellier.fr
Adresse postale :
Rectorat de l'académie de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

L'inspecteur de l'Éducation nationale Économie –Gestion :

M Christian SARBONI
Téléphone : 06 87 07 80 11
Adresse mail : christian.sarboni@ac-montpellier.fr
Adresse postale :
Rectorat de l'académie de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Pour l'Académie de Toulouse :

La directrice de l'école académique de la formation continue :

Mme Marie SAINT-MICHEL

Téléphone : 06 18 11 05 84

Adresse mail : marie.saint-michel@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

Les inspecteurs(rices) académiques – inspecteurs(rices) pédagogiques régionaux(les) :

Mme Emmanuelle FAUCHER

Téléphone : 05 36 25 72 14

Adresse mail : Emmanuelle.Faucher@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

Mme Fanny HERVE

Téléphone : 06 07 57 22 38

Adresse mail : fanny.herve@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

Mme Catherine BRUET

IA IPR de Sciences Économiques et Sociales

Téléphone : 06 23 49 45 41

Adresse mail : catherine.bruet@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

Mme Vanessa PAVAN

IEN ET EG Maths-Sciences

Téléphone : 06 20 90 23 98

Adresse mail : vanessa.pavan@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87703

31077 Toulouse cedex 4

M. Thierry CASSOU
IA IPR d'histoire-géographie,
Téléphone : 06 24 32 82 51
Adresse mail : thierry.cassou@ac-toulouse.fr
Adresse postale :
Rectorat de l'académie de Toulouse
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Pour la Banque de France :

Académie de MONTPELLIER
Le directeur de la Banque de France de Montpellier :

M Pascal TACHON
Téléphone : 04 67 06 79 01
Adresse mail : pascal.tachon@banque-france.fr
Adresse postale :
98 ter avenue de Lodève
34061 MONTPELLIER Cedex 02

Académie de TOULOUSE
La directrice déléguée en charge du programme EDUCFI :

Mme Pascale PHAL
Téléphone : 05 62 44 25 61
Adresse mail : pascale.phal@banque-france.fr
Adresse postale :
3 rue Robert Destarac
65000 TARBES

Tout changement d'interlocuteur devra faire l'objet d'une modification de la présente annexe.

Annexe 4 : Modèle de bilan annuel

Actions de formation des enseignants

Sessions de formation / conférences	Objet	Action inscrite au PAF (oui/non)	Nombre de sessions effectivement tenues	Nombre d'enseignants ayant assisté aux formations	Cycle et/ou enseignements assurés par les enseignants	Commentaires

Autres actions auprès des enseignants

intitulé	Objet	Nombre d'actions	Nombre d'enseignants ayant assisté aux formations	Cycle et/ou enseignements assurés par les enseignants	Commentaires

Actions auprès des élèves

intitulé	Objet	Nombre d'actions	Nombre d'élèves ayant participé	Classes (ex : 6 ^{ème}) / spécialités	Commentaires

Observations générales :